**Projet de loi**

**modifiant la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective**

Le présent projet de loi a pour objet de reporter les prochaines élections pour la Chambre d’agriculture de novembre 2018 à une date ultérieure, située entre février et mars 2019. Ce report est envisagé étant donné que les prochaines élections législatives auront lieu au mois d’octobre 2018 et risqueront de monopoliser l’attention de la population. Le projet de loi prévoit pour l’organisation des prochaines élections de la Chambre d’agriculture une période de deux mois au cours de laquelle cette élection pourra avoir lieu. La date exacte des élections sera fixée par arrêté ministériel.

De plus, et afin d’éviter tout vide juridique, le projet de loi vise à prolonger les mandats des membres actuels de la Chambre d’agriculture jusqu’à l’entrée en fonction des nouveaux élus.